

Conseil Communautaire du	30 juin 2017
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	142
N° identifiant	2017-0377

Titre	Conseil de développement de Grand Poitiers
-------	--

Rapporteur(s)	Guy ANDRAULT
Date de la convocation	09/06/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme RUY-CARPENTIER Cécile et M. BLANCHARD François.

PJ.	
-----	--

Membres en exercice	91	
Quorum		

Présents	66	<p>M. Alain CLAEYS - <b>Président</b></p> <p>M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b></p> <p>M. Daniel AMILIEN - Mme Martine BATAILLE - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - M. Gérard DELIS - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - M. Claude LITT - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Michel SAUMONNEAU - Mme Peggy TOMASINI <b>les conseillers communautaires</b></p> <p>M. Stéphane GARNAUD <b>le conseiller communautaire suppléant</b></p>
----------	----	--

Absents	17	<p>Mme Pascale GUITTET <b>Membre du bureau</b></p> <p>M. Jacques ARFEUILLERE - M. Jean-Hubert BRACHET - Mme Coralie BREUILLE - M. Christophe CHAPPET - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - Mme Véronique LEY - Mme Nicole MERLE - M. Christian PETIT - M. Edouard ROBLOT - M. Christian ROUX - M. Daniel SIRAUT - M. Alain VERDIN - M. Olivier BROSSARD - Mme Christiane FRAYSSE <b>les conseillers communautaires</b></p>
---------	----	--

Mandats	8	<u>Mandants</u> Monsieur GIBault René Monsieur BIZARD Joël Madame DAIGRE Jacqueline Madame GUERINEAU Diane Madame MARCINIak Marie-Christine Madame PROST Marie-Dolorès Madame VALLOIS-ROUET Laurence Madame FAURY-CHARTIER Michèle	<u>Mandataires</u> Monsieur POIRIER Fredy Monsieur NEVEUX Jérôme Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain Monsieur BLANCHARD François Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis Monsieur BLANCHARD Gérald Monsieur CHALARD Francis Monsieur JEAN Yves
---------	---	--	--

Observations	Approbation des procès verbaux des Conseils communautaires des 23 septembre, 3 novembre et 9 décembre 2016. L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 70 à 132, 47 à 69, 133 à 191, 1 à 46, 192 et 193.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	05-Commission développement des territoires, solidarités, proximité
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Politiques territoriales Direction Relations territoriales
------------------	--

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : accéder aux droits fondamentaux de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée Promouvoir la participation citoyenne.

## LE CONTEXTE

Grand Poitiers, étant devenu une nouvelle structure intercommunale le 1<sup>er</sup> janvier 2017, a l'obligation de renouveler son Conseil de développement (CD).

La constitution et les missions des CD sont prévues par l'article 88 de la loi NOTRe. Le conseil de développement est consulté sur **l'élaboration du projet de territoire**, sur les documents de **prospective et de planification** résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de **promotion du développement durable** du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La loi « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 prévoit par ailleurs **le respect des règles de parité femmes / hommes et d'équilibre des classes d'âges dans les CD**<sup>1</sup>.

## LES MISSIONS D'UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le CD est une instance participative au niveau intercommunal. A ce titre, c'est un lieu de réflexion prospective en permettant d'enrichir le projet de territoire, une force de propositions, un rôle d'éclaireur et d'alerte, un espace de dialogue entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun, un des animateurs du débat public territorial, un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

Le CD intervient en complémentarité avec d'autres instances participatives ou initiatives territoriales (Conseils de quartiers, Conseils citoyens, budget participatif ...). Il est également partenaire d'organismes comme le Conseil économique, social et environnemental régional Nouvelle Aquitaine (CESER), ou des réseaux régional ou national de Conseils de développement.

Considérant ces éléments, les quatre missions qui pourraient être confiées au CD de Grand Poitiers sont :

- **Consultation sur le projet de territoire** notamment sous la forme de saisine;
- **Prospective** : sous forme de **conférences régulières** accueillant des experts qui éclairent le débat local sur les transformations sociétales à l'œuvre sur le territoire.
- **Mission d'évaluation de l'adéquation des services locaux aux besoins des usagers de la nouvelle intercommunalité** : le CD pourrait aider l'agglomération à ajuster son offre de services sur les territoires, notamment par le recours à des formes d'animation permettant le recueil des usages des habitants.
- **Accompagnement à la mise en œuvre de l'Agenda 21** : L'Agenda 21 actuel de Grand Poitiers prenant fin en 2017, le CD pourra explorer les nouveaux enjeux et proposer des idées d'actions.

## LA COMPOSITION DU FUTUR CDR

Il est proposé de former le conseil de développement en cherchant :

---

<sup>1</sup> «La composition du conseil de développement est déterminée par délibération, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge ».

- à obtenir une **représentation équilibrée** d'acteurs issus du monde économique, de représentants d'associations et d'habitants ;
- en **appliquant autant que possible la règle de mixité, d'équilibre des âges et de répartition territoriale** dans l'ensemble des groupes, et en tout état de cause dans le groupe « habitants ».

Il est proposé de limiter le nombre de membres du Conseil de développement à 150 maximum pour permettre d'assurer la diversité recherchée et le renouvellement de ses membres, tout en respectant un principe de réalité lié, non seulement aux moyens de fonctionnement du Conseil, mais aussi à la recherche d'efficacité des débats et de qualité des contributions.

### **Le CD se composera de deux collèges :**

#### **1- Collège de personnes qualifiées**

20 personnes

Personnalités identifiées pour leur expertise et leur rayonnement sur Grand Poitiers.

#### **2- Collège acteurs locaux et habitants**

100 à 130 personnes maximum, soit des opérateurs locaux utiles et vecteurs de développement pour la Communauté urbaine

##### **- Acteurs économiques**

représentants issus du monde de l'économie, de la formation, de la recherche, de l'insertion, de l'agriculture et de l'ESS

##### **- Associations**

représentants du tissu associatif issus de trois familles thématiques :

- secteur de l'écologie, du logement, des déplacements
- secteur de la culture, de la jeunesse, sports, loisirs, socio-éducation etc.
- secteur de la solidarité, action sociale, santé, service à la personne

##### **- Habitants**

Habitants volontaires désignés après appel à candidature

Enfin, il est proposé d'adjoindre tout comme dans d'autres Conseils de développement (Metz Métropole, Grand Nancy), un **Cloud Collège**. Il s'agit d'un **groupe non formel** regroupant des membres volontaires associés ne disposant pas du temps nécessaire pour siéger assidûment au Conseil, mais pouvant être ponctuellement consulté.

### **Les modalités de recrutement et de désignation**

Les acteurs économiques, associations habitants seront invités à se porter volontaires à l'occasion de la consultation lancée sur le projet de territoire.

Une commission adhoc composée du groupe d'élus en charge du pilotage du Projet de territoire assurera un **arbitrage sur la composition du CD** pour garantir le respect des règles de parité femme-homme, d'équilibre des classes d'âges et de répartition géographique. Si besoin, **il est proposé, pour la composition du collège Habitants, de garantir que toutes les communes soient représentées par au moins un habitant, qu'aucune commune ne représente plus de 50% des membres et de retenir le principe d'une représentation essentiellement proportionnelle par rapport au nombre d'habitants.**

### **LE FONCTIONNEMENT DU CD**

En terme de fonctionnement, il est proposé de :

- charger le vice-président en charge des contractualisations d'assurer un rôle de facilitateur dans les échanges entre le Conseil et l'exécutif.
- conforter le principe de libre organisation et d'autonomie du fonctionnement du Conseil;
- garantir les moyens humains, matériels et financiers mis à disposition par la Communauté urbaine : *remboursement de frais de déplacements pour des colloques ou les rencontres des coordinations régionale et na-*

tionale des CD, une animation assurée par le Direction Politiques territoriales, un budget de fonctionnement dédié.

- réaffirmer le principe de bénévolat de ses membres
- réaffirmer le principe de non exercice de mandat politique électif comme la Loi NOTRe l'exige.

\*\*\*

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver les modalités de renouvellement du Conseil de développement

POUR	74	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	5 juillet 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	12 juillet 2017
Date de réception en préfecture	6 juillet 2017
Identifiant de télétransmission	86-200069854-20170630- lmc143776-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	5.7
Nomenclature Préfecture	Intercommunalité

## GRAND POITIERS

15 Place du Maréchal Leclerc  
CS 10569  
86021 POITIERS cedex